

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1122

8 juin 2009

SOMMAIRE

agracontrol s.à r.l.	53853	Maxima Exell Luxembourg S.A.	53839
Albasto Investholding S.à r.l.	53837	M. Com Marc Olinger S.à r.l.	53856
Alfameo Investholding S.à r.l.	53850	MR & Co Promo Sàrl	53852
Alpha I VC Sicar S.A.	53813	MRO S.A.	53851
Ambares	53839	Nova/Paul Investments Capital (SCA) SI- CAR	53852
Athena Advisory	53836	OPT...IN S.à.r.l.	53854
Athena II Advisory	53841	Pack Luxe Expertise - Packaging S.A.	53836
Banque Delen Luxembourg S.A.	53841	Parvest	53834
Bel-X-Trade S.à r.l.	53850	PEH Trust Sicav	53849
Bléi vum Séi	53837	Pic'Art S.A.	53852
BPER International Sicav	53835	Pribinvest S.A.	53850
Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l.	53841	PRO 2 S.à r.l.	53853
Cervinia S.A.	53838	Promotion DSC S.à.r.l.	53850
CPRN Sàrl	53837	Rasec International	53810
CST Finance S.A.	53838	Roll-O-Pneus S.à r.l.	53836
Diaverum Holding S.à r.l.	53853	Sarasin Multi Label Sicav	53812
Diaverum S.à r.l.	53854	SBM Construction	53851
Dinvest	53813	Scaht Investissement S.A.	53839
Distributa S.A.	53814	Seligman Global Horizon Funds	53811
Dolce International (Lux-Management) S.à r.l.	53840	Semarra S.A.	53839
D-Space	53837	Servizi Finanziari Internazionali S.A.	53834
Eurocomex S.A.	53834	Sicabel Luxembourg S.à r.l.	53852
European Opticians S.à.r.l.	53853	Sigma 4 Constructions S.A.	53839
Fenyx S.A.	53838	Sogefilux S.A.	53851
Foncier & Participations S.A.	53810	Spiralstream Holding S.A.	53854
Fu Man Lou Sàrl	53837	Stevens, Thomas & Partners	53854
Future Group Holdings S.A.	53840	Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF	53814
Future Group Holdings S.A.	53840	Trishul S.à r.l.	53838
"Gardenflora S.à.r.l."	53851	UniGarant: Deutschland (2016)	53814
I.07 Pabeierbiereg	53849	VSS Vertex Luxembourg S.à r.l.	53840
Interba S.A.	53836	Xenos	53812
Investco S.à r.l.	53855		
Lux Inseco S.A.	53810		
Management, Gestion, Development - MGD Holding S.A.	53838		

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwee, L-2412 LUXEMBOURG, le jeudi 25 juin 2009 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009052071/2059/18.

Lux Inseco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 94.702.

Les actionnaires de la société LUX INSECO S.A., inscrite au RC Luxembourg sous le numéro B 94702, dont le siège social est 13, rue de Bourgogne L-1272 Luxembourg, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social, le 26 juin 2009 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du terme des mandats des trois administrateurs en fonction. Quitus à donner.
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
3. Constatation du terme du mandat d'administrateur délégué. Quitus à donner.
4. Nomination de nouveaux administrateurs délégués.
5. Constatation du terme du mandat du Commissaire aux comptes. Quitus à donner.
6. Nomination du nouveau Commissaire aux comptes.
7. Divers.
8. Pouvoirs à donner.

Pour insertion légale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009062684/6004/21.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL, société anonyme, ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, à l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 24 juin 2009 à Luxembourg au siège social de la Société à 11h, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes au 31 décembre 2008;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes au 31 décembre 2008;
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2008;

4. Affectation des résultats;
5. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale ordinaire débutera à 11h, y seront débattus les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale ordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL, à l'attention de Mr Patrick GENTIL, 10, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, LU-XEMBOURG. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 19 juin 2009 à 18h locale.

Au nom du Conseil d'Administration,

Patrick GENTIL

s. Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009065190/280/35.

Seligman Global Horizon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.792.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on *June 24, 2009* at 11:00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Financial Statements as of March 31, 2009 and the allocation of the net profits;
3. Ratification of the co-optation of Messrs. William F. Truscott and Peter A. Gallus as Directors for the period as from November 7, 2008 until the date of the present meeting;
4. Discharge to be granted to the Directors as follows:
 - Discharge to be granted to Mr. Gregory David Cremen for the fiscal year ended March 31, 2009;
 - Discharge to be granted to Mr. Richard M. Potocki for the period as from April 1, 2008 until June 25, 2008;
 - Discharge to be granted to Messrs. Brian T. Zino and Rodney G.D. Smith for the period as from April 1, 2008 until November 7, 2008;
 - Discharge to be granted to Messrs. Peter A. Gallus and William F. Truscott for the period as from November 7, 2008 until March 31, 2009;
 - Discharge to be granted to Mr. Charles W. Kadlec for the period as from June 25, 2008 until March 31, 2009.
5. Re-election of the following Directors for the ensuing fiscal year until the next Annual General Meeting in 2010:
Gregory David Cremen
William F. Truscott
Charles W. Kadlec
6. Re-election of Ernst & Young S.A. as the Independent Auditor for the ensuing fiscal year until the next Annual General Meeting in 2010;
7. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority of the votes validly cast at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009065681/755/34.

Sarasin Multi Label Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Die Aktionäre der Sarasin Multi Label SICAV werden hiermit eingeladen, an der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
teilzunehmen, die am 26. Juni 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der

Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats und der Untieranlageberater
 - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. März 2009
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. März 2009
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2010
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrats
7. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden

Luxemburg: BGL S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxembourg

Schweiz: Bank Sarasin & Cie AG, Bändliweg 20, Postfach, CH-8048 Zürich

Deutschland: Bank Sarasin AG, Taunusanlage 17, D-60325 Frankfurt am Main

SARASIN MULTI LABEL SICAV

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009065670/755/31.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.698.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav XENOS à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2009 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à la présente Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009065679/7/23.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Due to the absence of annual accounts to be approved, the Annual General Meeting held on 30th April decided to convene a new Annual General Meeting on June 26, 2009.

Shareholders are invited to attend the new

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Friday June 26th, 2009 at 3.00 p.m. local time.

The agenda of the postponed Annual General Meeting will be as follows:

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2008.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Payment of a dividend for Dinvest - Select I - class E(D)
9. Miscellaneous

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009065672/755/28.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Die Aktionäre der Alpha I VC SICAR S.A. werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 30. Juni 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009065676/755/26.

UniGarant: Deutschland (2016), Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des UniGarant: Deutschland (2016), welche am 3. April 2009 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. April 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009047838/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Distributa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 19.220.

Die Aktionäre der Gesellschaft DISTRIBUTA S.A. sind gebeten an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Gesellschaftssitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, am Mittwoch, den 24. Juni 2009 um 10.00 Uhr stattfinden wird, um über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Verwaltungsbericht und Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.
2. Verabschiedung der Bilanz und Ergebnisrechnung zum 31.12.2008 und Beschlussfassung über die Verwendung der Ergebnisse.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für das vergangene Geschäftsjahr 2008.
4. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009052009/503/20.

Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.228.

STATUTES

In the year two thousand nine on the fifteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Threadneedle Property Investments Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 60 St Mary Axe, London EC3A8JQ, and registered with the Trade and Companies Register under number 1497014,

duly represented by Me Michèle Kemp, avocat, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in London, on 14 May 2009.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation (the "Articles") of a company which it declares organised by itself.

Title I - Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers, and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme or SA) qualifying as an investment company with variable

share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) governed by the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, as such law has been and will be amended from time to time, under the name of "Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited period of time of ten (10) years as from the date of incorporation.

The Company may however be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the shareholders as further set out in Article 27 therein.

The Company may enter into agreements extending beyond its term.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest directly or indirectly the funds available to it in securities and/or assets permitted by the law of February 13, 2007 on specialized investment funds, as such law has been or may be amended from time to time (the "Law of 2007"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 2007.

Title II - Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares without par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof.

The minimum share capital shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), as specified in the Law of 2007 or the equivalent thereof in any other currency. The minimum share capital of the Company must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The initial capital of the Company has been set at thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-) divided into thirty-four (34) shares without par value each, fully paid-up on issue.

The Company will initially issue one (1) class of shares to shareholders.

Art. 6. Form of shares.

(1) The Company shall only issue shares in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, residence or elected domicile of the owner as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) Shareholders entitled to receive shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(3) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

(4) The Company may decide to issue fractional shares, up to three decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable such class of shares on a pro rata basis.

Art. 7. Subscription of shares. In accordance with Article 1 of the Law of 2007, shares of the Company may only be subscribed by well-informed investors, which, in accordance with Article 2 of the Law of 2007, are (i) institutional investors, (ii) professional investors, or (iii) any other investors having declared in writing their adherence to the status of a well-informed investor and either having a minimum commitment to the Company of at least EUR 125,000.- (or an equivalent amount in another currency) or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in a specialised investment fund.

Shares may be subscribed for by investors during one or several offer period(s) as specified in the most recent private placement memorandum of the Company (the "PPM"). Investors wishing to subscribe for shares must individually execute a subscription agreement, which upon acceptance by the Board of Directors will be counter-signed by the Company (a "Subscription Agreement").

Shares shall be issued in the manner and at the issue price as specified in Article 10 below, the PPM and the relevant Subscription Agreement.

Art. 8. Redemption of shares. The Company is closed-ended and shares shall not be redeemable at the option of shareholders.

The Board of Directors has however the ability to decide on the redemption of the shares by the Company (i) across all the shareholders on a pro rata basis in view of reducing the size of the Company as further set out in the PPM, (ii) in case of a default of a shareholder, as further set out in Article 10 below, or (iii) under the specific circumstances set out in Article 9 below.

Art. 9. Compulsory redemption of shares. All or any shares of any shareholder may be called by the Board of Directors for redemption in the following circumstances:

(a) if the continued participation of such shareholder will cause the Company to violate any material law, regulation, or interpretation thereof or would result in the Company or any shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a shareholder;

(b) if the shares were acquired or are being held, directly or indirectly, by or for the account of or benefit to any person in violation of the provisions of these Articles; and

(c) such other circumstances as the Board of Directors may reasonably determine, including where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or its shareholders.

Shares which are to be redeemed by the Company may be redeemed by the Company upon the Board of Directors giving to the registered holder of such shares not less than thirty (30) days' notice in writing of the intention to redeem such shares specifying the date of such redemption, which must be a day on which banks in Luxembourg are open for business.

The amount payable on such redemption of shares shall be the NAV per Share on the most recent Valuation Day prior to redemption. Such redemption amount shall be payable without interest, as soon as practicable, having regards to the liquidity of the portfolio and the interest of the shareholders, after the effective date of the redemption and may be paid in cash or marketable securities (and in such case only upon request of the shareholder and provided the value thereof shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company).

Costs associated with the redemption may, if the Board of Directors decides to do so, be charged to the shareholder whose shares are redeemed and such costs may be deducted from the redemption proceeds payable to the shareholder in circumstances where the Company has exercised its power to redeem shares pursuant to this Article.

Any shares in respect of which a notice of redemption has been given shall not be entitled to participate in the profits of the Company in respect of the period after the date specified as the date of redemption in the notice of redemption.

Art. 10. Capital calls and Defaulting shareholders.

1. Capital Calls

In accordance with the relevant Subscription Agreement, in the event of a capital call, shareholders will be required to contribute to the Company such percentage of their commitment as specified in a drawdown notice issued by the Board of Directors to each relevant shareholder.

Such contribution shall be made by way of subscription for additional fully-paid shares by shareholders.

The Board of Directors shall make capital calls in its absolute discretion. In no event shall a shareholder be obliged to contribute an amount in excess of its unfunded subscription commitment under its Subscription Agreement.

Any amount called pursuant to a capital call may be returned by the Company, at the discretion of the Board of Directors, to the shareholders within a period of 20 business days from the relevant drawdown date, in the event that the proposed investment for which the capital call has been made does not proceed. In such event the amount returned to the shareholders shall form part of the unfunded subscribed commitments and shall be available for subsequent capital calls.

After the end of the commitment period under their Subscription Agreement, shareholders will be released from any further obligation with respect to their remaining unfunded subscribed commitments (if any), except (i) in case of follow-on investments of the Company if any; and (ii) paying any outstanding expenses and liabilities of the Company.

2. Defaulting Shareholder

If any shareholder fails (for whatever reason) to comply with any of his/her obligations vis-a-vis the Company, under these Articles of Incorporation or the Subscription Agreement including, in particular, any payment further to a capital call, by the date required for payment in the drawdown notice, then the Board of Directors shall require such shareholder in writing to remedy the default, within a certain cure period, which shall not exceed five (5) calendar days from the date of occurrence of the default.

In case of a payment default, the default notice will specify the principal amount of the payment together with any accrued interest.

Failing such remedy, the Board of Directors may (in its sole discretion) declare such shareholder a "Defaulting Shareholder".

To remedy the situation of the Defaulting Shareholder the Board of Directors may decide, in its discretion, in particular, to:

- (a) effect a compulsory redemption of Defaulting Shareholder's shares at a price as specified in the PPM;
- (b) offer to the non-defaulting shareholders the right to subscribe for a pro rata portion of additional shares (based upon the subscribed commitments of the Shareholders exercising this option) equal to the amount in default, at a subscription price per share equal to the default price as specified in the PPM;
- (c) reduce the size of the Company by the amount equal to the amount in default in the event if all the non-defaulting shareholders do not purchase the pro rata portion of additional Shares necessary to fund the default; and/or
- (d) exercise any other remedy under Luxembourg law.

In the event that the Defaulting Shareholder's entire interest in the Company is compulsorily redeemed, the Board of Directors may also cancel such Defaulting Shareholder's entire undrawn subscribed commitment.

Except in the case of a compulsory redemption of a Defaulting Shareholder's entire interest in the Company, the compulsory redemption of shares will not affect the Defaulting Shareholder's undrawn subscribed commitment, but the Defaulting Shareholder's distribution percentage will be determined on its reduced holding of shares. The Defaulting Shareholder will continue to be obliged to pay any subsequent draw down, for which the same default process shall operate.

Any subscription for additional shares by a non-defaulting shareholder will not reduce that shareholder's undrawn subscribed commitment to the Company. Any non-defaulting Shareholder that subscribed for the additional shares issued as a result of a previous default may, but will not be obliged to, subscribe for any further additional shares to be issued following a subsequent default. Except in the case of a compulsory redemption of a shareholder's entire interest in the Company, draw downs will always be made to the shareholders pro rata based on their initial subscribed commitments as set forth in the relevant Subscription Agreement and will not take into account any prior defaults or additional shares subscribed for by a non-defaulting shareholder.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares and Transfer of shares.

1. Restrictions on Ownership of Shares

The shares will only be issued to shareholders qualifying as institutional investors, professional investors or well-informed investors in accordance with the Law of 2007 and having provided specified identification documentation and information to comply with various "know your client" and anti-money laundering regulations and as required by the Board of Directors and the registrar and transfer agent at the time of subscription and at any other time as notified to the relevant shareholders.

The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, as further described in the PPM.

2. Restrictions on Transfer of Shares

A shareholder may only sell, assign, transfer, exchange, pledge or otherwise dispose ("Transfer") of its shares in the Company where:

- the Board of Directors, in its absolute discretion in exceptional circumstances, has approved a Transfer of the shares in the Company on such conditions as the Board of Directors may determine;
- the Transfer is to a group company or a replacement nominee or trustee of the original Investor and the Board of Directors has given its prior written approval to the Transfer, which shall not be unreasonably withheld or delayed. The approval will be withheld unless certain circumstances are satisfied, such as (i) the Transfer complies with applicable laws, and (ii) the Board of Directors is satisfied that the Transfer will not subject the Company to additional registration, regulatory or reporting requirements.

Transfer forms are available at the registered office of the Company. As a condition of the Transfer, the transferee must agree to be bound by the terms and conditions of the Subscription Agreement (which include confirmation that the transferee is a Well-informed Investor under Law of 2007) as well as the terms of the PPM, including the provision of specified disclosure information and documentation, and undertakings for jurisdictional tax authorities, and any other Company documents as specified by the Board of Directors, and the Board of Directors reserves the right to charge the transferee reasonable costs incurred by the Board of Directors in respect of such Transfer.

The Board of Directors may further request, as a condition to the Transfer of the shares, that distributions made to the transferor of such shares may be recalled from transferor, in accordance with the PPM.

Art. 12. Calculation of net asset value per share. The NAV per Share will be calculated as of any Valuation Day by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors and shall be expressed in Pounds Sterling being the reference currency of the Company (the "Reference Currency").

The NAV per Share shall be determined by dividing the net assets of the Company (being the portion of assets less the portion of liabilities attributable to the Company, on any such Valuation Day), by the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest hundredth of the unit of the Reference Currency of the Company as the Board of Directors shall determine.

If following the determination of the NAV of the Shares, there is a material change in relation to (i) a substantial part of the assets or property rights of the Company or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Board of Directors may, in order to safeguard the interest of the Investors and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

For the avoidance of doubt, the provisions for determining the NAV per Share are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company.

I. The assets of the Company shall include:

- (a) interest in partnerships or in any other undertaking for collective investments;
- (b) real estate or real estate rights registered in the name of the Company;
- (c) shareholdings in convertible and other debt of real estate companies;
- (d) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (e) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of real estate, real estate rights, securities or any assets sold but not delivered);
- (f) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (e) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (g) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (h) all rentals accrued on any real estate or interest accrued on interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such assets;
- (i) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (j) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

II. The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

- (a) the value of the interest in partnerships or in any other undertaking for collective investments shall be valued at its last available NAV;
- (b) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (c) the value of transferable securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available closing price, and each transferable security traded on a regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;
- (d) money market instruments with a remaining maturity of less than ninety days at the time of purchase or securities whose applicable interest rate or reference interest rate is adjusted at least any ninety days on the basis of market conditions shall be valued at cost plus accrued interest from its date of acquisition, adjusted by an amount equal to the sum of (i) any accrued interest paid on its acquisition and (ii) any premium or discount from its face amount paid or credited at the time of its acquisition, multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days elapsed from its date of acquisition to the relevant Valuation Day and the denominator of which is the number of days between such acquisition date and the maturity date of such instruments;

(e) money market instruments with a remaining maturity of more than ninety days at the time of purchase shall be valued at their market price. When their remaining maturity falls under ninety days, the Board of Directors may decide to value them as stipulated above; and

(f) liquid assets may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortized cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner.

The Company is authorized to apply other appropriate valuation principles for the assets of the Company if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events in order to reflect better the probable realisation value established with prudence and good faith.

The value of all assets and liabilities not expressed in Pound Sterling will be converted into Pound Sterling at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The NAV per Share and the issue prices thereof are available at the registered office of the Company.

III. The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debts), bills and accounts payable net of the unamortized portion of discounts and/or premiums and financing costs;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including fees payable to agents);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes); and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

IV. For the purpose of this section:

(a) Shares to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date on which the shares are redeemed, and from such time and until paid by the Company the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the Company the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Company; and

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of denomination of the shares shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV per Share of the Company.

Art. 13. Frequency and Temporary suspension of calculation of net asset value per share. The NAV per Share is calculated in such frequency as set out in the most recent PPM (each a "Valuation Day").

The Board of Directors may temporarily suspend the determination of the NAV per Share of the Company and if applicable, the issue of its shares:

(a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(b) during any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board of Directors, or the existence of any state of affairs in the real estate market, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the Board of Directors, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the assets of the Company;

(d) when for any other reason the prices of the assets owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of the assets of the Company or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange;

(f) during any period when the value of the net assets of the underlying investment vehicles in which the Company has invested, may not be determined accurately, or if the calculation of the net asset value of the underlying investment vehicles is suspended; or

(g) upon publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Board of Directors and may be notified to shareholders having made an application for subscription of shares for which the calculation of the Net Asset Value per Share has been suspended.

Title III - Administration and Supervision

Art. 14. Board of directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

The members of the Board of Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

The Board of Directors has the exclusive right to manage the Company for the account and in the exclusive interest of the shareholders.

Art. 15. Meetings board. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent of each director in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Circular resolutions approved in writing and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 16. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two (2) directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. Delegation of power. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may enter into an investment management agreement with one or several investment managers which may undertake certain management and investment advisory functions under the control and responsibility of the directors of the Company.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 19. Investment policies. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policy of the Company (ii) the hedging strategy to be applied to the shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all in compliance with the PPM issued by the Company and with applicable laws and regulations.

The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed SICAV-SIF in order to achieve an optimum return from the capital invested.

Art. 20. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 21. Indemnification of directors. Subject to Luxembourg Law, the Company shall indemnify the Board of Directors or any of its affiliates, employees, directors, officers or partners, against any claims asserted in connection with the operations of the Company involving a person's status as a member of the Board of Directors or any of its Affiliates, employees, directors, officers or partners, unless it is determined that any such person's action was due to (i) an act or omission material to the matter giving rise to the proceedings that either was committed with negligence, wilful misconduct or fraud, in bad faith or was the result of a material breach of any duty under the most recent PPM, or these Articles; (ii) the actual receipt of an improper personal benefit in money, property or services; or (iii) in the case of any proceedings, a belief, based on reasonable cause, that the act or omission was unlawful.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

Title IV - General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 23. - General meetings of shareholders of the company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the first Tuesday of June of each year at 2pm Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least ten (10) business days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes of the shareholders validly cast.

Art. 24. Financial year. The first financial year of the Company will begin on the date of its incorporation and end on 31 December 2009. The subsequent financial years of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 25. Distributions. The general meeting of shareholders of the Company shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

For any shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time. The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the issued shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V - Final provisions

Art. 26. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian has been appointed to act in the place thereof.

Art. 27. Dissolution of the company. Notwithstanding the provisions of Article 3 hereabove, the Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3rd) of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth (1/4th) of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting

shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4th) of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3rd) or one-fourth (1/4th) of the legal minimum, as the case may be.

Art. 28. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 29. Amendments to the articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 30. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Capitalised terms within these Articles shall have the same meaning as in the PPM, unless otherwise defined herein.

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

- a. The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2009;
- b. The first annual general meeting will be held in 2010.

Initial capital - Subscription and Payment

The initial capital is fixed at thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-) represented by thirty-four (34) shares without par value.

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Threadneedle Property Investments Ltd, pre-qualified, subscribes for thirty-four (34) shares, resulting in a total payment of thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-).

Evidence of the above payment, totalling thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-) was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 7,000.-.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as validly convened, has immediately proceeded to hold a extraordinary general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at December 31, 2009.

Members:

- a) Mr. Richard Prosser, born on 22 April 1960 in Cambridge, U-K, residing West Point Villa, La Route de l'Etacq, St Ouen, Jersey;
- b) Mr. John Willcock, born on 23 May 1963 in Swindon, United Kingdom, residing, 21 Gartons Road, The Manor, Middelleaze, Swindon, Wilts SN5 5TR, United Kingdom;
- c) Mr. Prosper van Zanten, born on 23 January 1975 in Amsterdam, The Netherlands, residing, 37 Buziulaan, 1948 AJ, Beverwijk, The Netherlands.

II. The following is elected as Auditor for the same term of office:

PricewaterhouseCoopers
400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg
Grand-Duchy of Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 65477

III. The address of the Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Threadneedle Property Investments Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Royaume-Uni, ayant son siège social au 60, St Mary Axe, London EC3A 8JQ, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1497014,

dûment représentée par Me Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le 14 mai 2009.

La dite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société qu'il constitue.

Titre I^{er} - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'elle a été et sera modifiée de temps à autre, sous la dénomination de "Threadneedle Strategic Property Fund IV Luxembourg SA SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être déplacé dans la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans, à partir de la date de constitution.

Cependant, la Société peut être dissoute avant l'échéance de son terme par décision des actionnaires comme prévu à l'Article 27 ci-dessous.

La Société peut prendre des engagements s'étendant au delà de son terme.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement ses actifs dans des valeurs mobilières et/ou autres actifs permis par la loi du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'elle a été ou pourra être modifiée de temps à autre, (la "Loi de 2007"), avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et mener toutes transactions utiles afin de permettre la réalisation et le développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera égal à tout moment à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 12 des présents Statuts.

Le capital minimum sera un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), tel que spécifié dans la Loi de 2007, soit un équivalent à ce montant en devise étrangère. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée comme fond d'investissement spécialisé en vertu de la Loi de 2007.

Le capital initial de la Société s'élève à trente quatre mille Livres Sterling (GBP 34.000,-) divisé en trente-quatre (34) actions sans valeur nominale, entièrement libérées à l'émission.

La Société émettra initialement une (1) classe d'actions aux actionnaires.

Art. 6. Forme des actions.

(1) La Société émettra des actions sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établira la preuve du droit de propriété de cet actionnaire sur ces actions nominatives. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Les actionnaires habilités à recevoir des actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).

(4) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée au pro rata.

Art. 7. Souscription des actions. Conformément à l'article 1 de la Loi de 2007, les actions de la Société sont réservés aux investisseurs avertis qui, selon l'article 2 de la Loi de 2007, sont (i) des investisseurs institutionnels, (ii) des investisseurs professionnels, ou (iii) des autres investisseurs ayant déclaré par écrit leur adhésion au statut d'investisseurs avertis et souscrivant un Engagement (Commitment) envers la Société de minimum cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) (soit un montant équivalent en devise étrangère), soit ayant bénéficié d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

Les actions peuvent être souscrites par les investisseurs pendant une ou plusieurs période(s) d'offre (offer period(s)) tel que spécifié dans la plus récente version du prospectus de la Société (le "Prospectus"). Les investisseurs désirant souscrire des actions doivent signer un contrat de souscription (Subscription Agreement) qui lors de l'acceptation par le Conseil d'Administration sera contresigné par la Société.

Les actions seront émises de manière et à un prix d'émission tels que spécifiés à l'Article 10 ci-dessous, le Prospectus et le contrat de souscription concerné.

Art. 8. Rachat des actions. La Société est de type fermé et aucun rachat d'action ne pourra se faire à la demande ou à l'initiative des actionnaires.

La Conseil d'Administration a cependant le pouvoir de décider un rachat des actions de la Société (i) au près de tous les actionnaires au pro rata afin de réduire la taille de la Société comme prévu dans le Prospectus, (ii) en cas de la défaillance de l'actionnaire tel que précisé à l'Article 10 ci-dessous, (iii) dans les circonstances spécifiques prévues à l'Article 9 ci-dessous.

Art. 9. Rachat forcé d'actions. Tout ou partie des actions de tout actionnaire peuvent être appelées par le Conseil d'Administration afin d'être rachetées, dans les circonstances suivantes:

a) si la participation continue d'un actionnaire impliquera la violation par la Société de toute loi, règlement ou leur interprétation ou si la Société ou tout actionnaire pourrait en souffrir une taxation substantielle ou autres désavantages économiques qu'ils n'auraient pas subies si cette personne avait cessé d'être actionnaire;

b) Si les actions ont été acquises ou sont détenues directement ou indirectement par ou pour le compte ou au bénéfice de toute personne en violation avec les dispositions des présents Statuts; et

c) toute autre circonstance que le Conseil d'Administration peut raisonnablement déterminer, y compris dans le cas où la détention continue serait substantiellement préjudiciable aux intérêts de la Société ou de ses actionnaires.

Les actions devant être rachetées par la Société peuvent être rachetées par la Société après notification écrite par le Conseil d'Administration à l'actionnaire nominatif de ces actions au plus tard trente (30) jours avant de l'intention de racheter ces actions et spécifiant la date de ce rachat, qui doit être un jour pendant lequel les banques sont en activité au Luxembourg.

Le montant à payer lors d'un tel rachat d'actions sera la VNI par Action lors du Jour d'Evaluation (Valuation Day) le plus récent avant le rachat. Ce prix de rachat est payable sans intérêts, dès que possible (eu égard à la liquidité du

portefeuille (Portfolio) et l'intérêt des actionnaires) après la date du rachat effectif et peut être payé en espèces ou par des titres négociables (et dans ce cas, uniquement sur demande de l'actionnaire et pourvu que la valeur de ceux-ci soit évaluée par un rapport spécial du réviseur de la Société).

Les coûts associés à un tel rachat peuvent, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, être imputés à l'actionnaire dont les actions sont rachetées et ces coûts peuvent être déduits des montants dus à l'actionnaire au cas où la Société a exercé son pouvoir de rachat des actions conformément à cet Article.

Les actions pour lesquelles une notification de rachat a été émise ne seront pas admis à participer aux profits de la Société pour la période courant après la date spécifiée comme étant la date de rachat dans la notification de rachat.

Art. 10. Appels de fonds et Actionnaires défaillants.

1. Appels de Fonds

Conformément au contrat de souscription, dans le cas d'Appels de Fonds, les actionnaires seront tenus de contribuer à la Société un certain pourcentage de leurs engagements tel que spécifié dans la notification d'Appel de Fonds émise par le Conseil d'Administration à chacun des actionnaires concernés.

Ces contributions devront être faites par voie de souscription d'actions supplémentaires entièrement libérées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration effectuera des Appels de Fonds à son absolue discrétion. En aucun cas un actionnaire ne sera tenu de contribuer un montant supérieur à son Engagement Non-Appelé (Unfunded Commitment) selon son contrat de souscription.

Tout montant appelé suite à un Appel de Fonds peut être restitué par la Société, à la discrétion du Conseil d'Administration, aux actionnaires dans les vingt (20) jours ouvrables de la date de l'Appel de Fonds dans le cas où l'investissement proposé pour lequel fut effectué l'Appel de Fonds n'est pas effectué. Dans ce cas, le montant retourné aux actionnaires fera partie de l'Engagement Non-Appelé et sera disponible pour tout Appel de Fonds suivant.

A la fin de la Période d'Engagement, selon leurs contrats de souscription, les actionnaires seront libérés de toute obligation relative au restant dû de leur Engagement Non-Appelé (s'il y en a), sauf (i) en cas de poursuite d'investissements existants de la Société s'il y en a; et (ii) paiement des dépenses et dettes exigibles de la Société.

2. Actionnaire Défaillant (Defaulting Shareholder)

Si un actionnaire ne parvient pas (pour quelque raison que ce soit) à honorer ses obligations envers la Société en vertu des présents Statuts ou du contrat de souscription, et en ce compris, sans être limitatif, à effectuer tout paiement suite à un Appel de Fonds, à la date requise pour le paiement, le Conseil d'Administration requerra par écrit cet actionnaire de remédier à son défaut dans une certaine période de grâce, qui ne peut excéder cinq (5) jours calendriers à partir de la date de survenance d'un défaut.

Dans le cas d'un défaut de paiement, la notification de défaut spécifiera le montant principal du paiement et en sus tout intérêt couru.

En absence d'exécution, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, déclarer que cet actionnaire est un "Actionnaire Défaillant".

Afin de remédier à la situation de l'Actionnaire Défaillant, le Conseil d'Administration peut décider, à sa discrétion, notamment:

- d'effectuer un rachat forcé des actions de l'Actionnaire Défaillant au prix tel que déterminé dans le Prospectus;
- d'offrir aux actionnaires non défaillants le droit de souscrire au pro rata un nombre d'actions supplémentaires (calculé sur la base des engagements de souscrire des actionnaires exerçant cette option) correspondant au montant de défaillance, et ce, au prix de souscription par action égal au prix de défaillance tel que déterminé dans le Prospectus;
- de réduire la taille de la Société par un montant égal au montant de défaillance dans le cas où tous les actionnaires non défaillants n'acquiescent pas la partie d'actions supplémentaires au pro rata, nécessaires au financement de la défaillance; et/ou
- exercer tout autre recours sous le droit luxembourgeois.

Dans le cas où l'intégralité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans la Société ferait l'objet d'un rachat forcé, le Conseil d'Administration peut également annuler l'entièreté d'Engagement Non-Appelé de l'Actionnaire Défaillant.

A l'exception de cas du rachat forcé de l'intégralité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans la Société, le rachat forcé des actions n'affectera pas l'Engagement Non-Appelé de l'Actionnaire Défaillant, cependant le pourcentage de distribution de l'Actionnaire Défaillant sera déterminé sur la base de la détention des actions telle que réduite. L'Actionnaire Défaillant restera tenu d'honorer tout Appel de Fonds ultérieur, pour lequel le même procédé de défaillance sera applicable.

La souscription d'actions supplémentaires par un actionnaire non-défaillant n'aura pas pour effet de réduire l'Engagement Non-Appelé de cet actionnaire envers la Société. Tout actionnaire non-défaillant qui ultérieurement a souscrit les actions supplémentaires émises suite à une défaillance antérieure peut, mais ne sera pas obligé, de souscrire les autres actions qui pourront être émises suite à des défaillances ultérieures. A l'exception du cas du rachat forcé de l'intégralité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans la Société, les notifications d'Appel de Fonds seront toujours émises aux actionnaires au pro rata de leurs engagements initialement souscrits tel que prévu dans contrat de souscription, et ne

prendront en compte aucune défaillance antérieure ou souscription d'actions supplémentaires par les actionnaires non-défaillants.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions et Transfert des actions.

1. Restrictions à la Propriété des Actions

Les actions seront exclusivement émises aux actionnaires avertis tels les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels ou les investisseurs avertis aux termes de la Loi de 2007, ayant fourni la documentation et les informations spécifiques d'identification en vue de se conformer aux différents règlements tels que "connaissez votre client" ou ceux relatives au blanchiment d'argent, ou demandé par le Conseil d'Administration, l'agent de registre et de transfert au moment de souscription et/ou à tout autre moment notifié aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis du Conseil d'Administration, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement comme décrit plus avant dans le Prospectus.

2. Restrictions au Transfert des Actions

L'actionnaire peut vendre, transférer, échanger, mettre en gage ou autrement disposer (le "Transfert") de ses actions de la Société si:

- le Conseil d'Administration, à son absolue discrétion et dans des circonstances exceptionnelles, a approuvé le transfert des actions de la Société aux conditions qu'il détermine;

- le Transfert a lieu au sein du groupe de société, du représentant ou du fiduciaire de l'investisseur initial et le Conseil d'Administration a donné au préalable son accord écrit, ce dernier ne pouvant pas être retenu ou retardé déraisonnablement. L'approbation sera cependant refusée sauf si certaines conditions sont réalisées, à savoir (i) le Transfert est conforme aux lois applicables, et (ii) le Conseil d'Administration est satisfait du fait que le Transfert n'assujettira pas la Société à des obligations complémentaires d'enregistrement, réglementaires ou d'information.

Les formulaires de Transfert sont disponibles au siège social de la Société. Comme condition au Transfert, le cessionnaire doit accepter d'être tenu par les termes et conditions du contrat de souscription (ce qui inclut la confirmation que le cessionnaire est un investisseur averti au sens des termes de la Loi de 2007), ainsi que par les termes du Prospectus (y compris les dispositions relatives à la divulgation d'informations et documentation spécifiques et aux engagements envers les juridictions fiscales) et de tout autre document de la Société comme spécifié par le Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'imposer au cessionnaire les coûts raisonnables supportés par le Conseil d'Administration relativement au Transfert.

Le Conseil d'Administration peut, en plus comme condition au Transfert, demander d'autre part que les distributions attribuées au cédant de ces actions puissent être rappelées en conformité avec le Prospectus.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'Inventaire par action. La VNI par Action sera calculé à chaque Jour d'Évaluation par le Conseil d'Administration ou tout agent désigné par le Conseil d'Administration et sera exprimé en Livres Sterling, la devise de référence de la Société (la "Devise de Référence").

La VNI par Action sera déterminé en divisant les avoirs nets de la Société (étant la portion des avoirs moins la portion d'engagements attribuable à la Société à chaque Jour d'Évaluation) par le nombre d'actions émises à ce moment, en conformité avec les règles d'évaluation définies ci-après.

La VNI par Action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième d'unité de la Devise de Référence le plus proche, tel que le déterminera le Conseil d'Administration.

Si, suite à la détermination de la VNI par Action, apparaît un changement substantiel en relation avec (i) une partie conséquente des avoirs ou des droits de propriété de la Société, ou (ii) des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou admis à la cote, le Conseil d'Administration peut, afin de préserver les intérêts des Investisseurs de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

Afin d'éviter tout doute, les présentes stipulations sont des règles ayant pour objectif de déterminer la VNI par Action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement comptable ou juridique des éléments d'actif et des engagements de la Société ou des actions émises par la Société.

I. Les avoirs de la Société comprendront:

(a) intérêt dans des associations en participation (limited partnerships) ou dans tout autre organisme de placement collectif;

(b) des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers enregistrés au nom de la Société;

(c) détentions de dettes convertibles ou autres dettes émises par des sociétés immobilières;

(d) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(e) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de Propriétés, droits réels immobiliers, titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);

(f) tous les obligations, billets à ordre, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, certificats d'obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par lui (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (e) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);

(g) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(h) tous les loyers dus ou les intérêts courus sur toute propriété ou des avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix attribué à ces avoirs;

(i) les dépenses de constitution de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties; et

(j) tous les autres avoirs, de quelque sorte ou nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

II. La valeur des avoirs de la Société sera déterminée de la manière suivante:

(a) la valeur des intérêts dans des associations en participation (limited partnerships) ou dans tout autre organisme de placement collectif sera déterminée par rapport à leur dernière VNI;

(b) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir, frais payés d'avance, tous les dividendes et intérêts déclaré ou couru comme précité, et non encore reçus sera considérée comme étant la valeur totale de ceux-ci, sauf, cependant, si ceux-ci ne seront probablement pas payés ou reçus en totalité, auquel cas, leur valeur sera déterminée après avoir procédé à une remise considérée par le Conseil d'Administration comme étant appropriée dans un tel cas afin de refléter au mieux la juste valeur de ceux-ci;

(c) la valeur des valeurs mobilières cotées ou négociées sur une bourse de valeurs sera basée sur le dernier prix de clôture, et chaque valeur mobilière négociée sur un marché réglementé sera évaluée de manière similaire à celle prévue pour les valeurs mobilières cotées ou négociées sur une bourse de valeurs;

(d) les instruments du marché monétaire à échoir dans les nonante (90) jours ou moins lors de leur achat ou les titres dont l'intérêt applicable ou l'intérêt de référence est modifié au moins tous les nonante (90) jours au moins sur la base des conditions du marché seront évalués à leur coût, plus les intérêts courus à partir de la date de l'achat, ajusté par un montant équivalent à la somme de (i) tout intérêt couru payé à la date de l'achat, et (ii) tout supplément ou remise sur le montant payé ou crédité à la date de l'achat, multiplié par la fraction dont le numérateur est le nombre de jours écoulés depuis la date de l'achat au Jour d'Evaluation et le dénominateur est le nombre de jours entre la date de l'achat et la date d'échéance de ces instruments du marché monétaire;

(e) les instruments du marché financier à échoir dans les nonante (90) jours ou plus lors de leur achat seront évalués selon le prix du marché. Si leur échéance restant tombe en-dessous de nonante (90) jours, le Conseil d'Administration peut décider les faire évaluer de la façon décrite ci-dessus; et

(f) les avoirs liquides peuvent être évalués sur une base de valeur nominale ajoutant tout autre intérêt couru ou sur une base de coût amorti. Tous les autres avoirs peuvent être évalués de la même manière, si la pratique le permet.

La Société est autorisée à utiliser toute autre méthode d'évaluation appropriée de ses avoirs si les méthodes précitées s'avèrent inappropriées ou non applicables suite à des événements ou des circonstances extraordinaires et si la Société considère que telle autre méthode d'évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir établie avec prudence et bonne foi.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée en Livres Sterling sera convertie dans cette devise au taux de change applicable au Luxembourg au Jour d'Evaluation considéré. Si de tels cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le Conseil d'Administration de bonne foi ou selon les procédures qu'il aura établies.

La VNI par Action et les prix d'émission de celle-ci sont mises en disposition au siège social de la Société.

III. Les engagements de la Société comprendront:

(a) tous les emprunts et autres dettes d'emprunt (y compris les créances convertibles), factures et comptes fournisseur, déduction faite de réductions et/ou des primes et coûts de financement non amortis;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts et autres dettes d'emprunt (y compris tous les frais encourus pour l'engagement pour ces prêts et autres dettes d'emprunt);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais dus au aux prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en biens immobiliers, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le Jour d'Evaluation tombe à la date laquelle est déterminée la personne y autorisée ou les jours suivants;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par le Conseil d'Administration, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute obligation éventuelle de la Société (à savoir l'obligation pour des événements passés qui sont certains quant à leur nature et sont certains ou probables de

se produire et peuvent être mesurés avec une précision raisonnable, qui pourraient survenir durant la vie de la Société et peut comprendre des obligations potentielles découlant de tout litige); et

(f) tous autres engagements de la Société de quelque sorte et nature que ce soit, conformément au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à payer par la Société. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation annuelle ou autre période.

IV. Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions en voie de rachat par la Société (s'il y a lieu) seront considérées comme actions existantes et seront prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société, considéré comme un engagement de la Société;

(b) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de la date de l'émission, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par la Société, considéré comme une créance de la Société; et

(c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence des actions concernées, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la VNI par Action de la Société.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée selon une fréquence telle que déterminée par le Conseil d'Administration (le "Jour d'Evaluation").

Le Conseil d'Administration peut temporairement suspendre le calcul de la VNI par Action de la Société et s'il y a lieu, l'émission et le rachat de ses actions:

(a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, selon l'avis du Conseil d'Administration, la disposition ou évaluation des avoirs détenus par la Société est impraticable;

(b) lors de toute période pendant laquelle la situation politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance hors du contrôle, responsabilité ou pouvoir du Conseil d'Administration, ou à l'existence d'une situation dans le marché immobilier, toute cession des avoirs de la Société n'est pas raisonnablement praticable sans affecter matériellement et préjudicier les intérêts des actionnaires ou si selon l'avis du Conseil d'Administration un prix juste ne peut être déterminé pour des avoirs de la Société;

(c) en cas de dysfonctionnement des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs de la Société;

(d) si pour toute autre raison les prix des avoirs détenus par la Société ne peuvent être rapidement et exactement déterminés;

(e) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions de la Société ou pendant laquelle tout transfert de fonds relatifs à la cession ou l'acquisition des avoirs de la Société ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

(f) durant toute période pendant laquelle la valeur des actifs nets de tout véhicule d'investissement sous-jacent dans lequel la Société a investi ne peut pas être déterminé avec précision, soit durant toute période pendant laquelle le calcul des actifs nets de ces véhicules d'investissements sous-jacents est suspendu; ou

(g) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

Pareille suspension sera publiée, si approprié, par le Conseil d'Administration et pourra être notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat, s'il y a lieu, d'actions pour lesquelles le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action a été suspendu.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 14. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil d'Administration a un droit exclusif de gestion de la Société pour le compte et l'intérêt exclusif des actionnaires.

Art. 15. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra

également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées par la Société nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures (24) avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Les décisions approuvées par voie circulaire et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors de réunions du Conseil d'Administration; chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social de la Société, conformément aux politiques d'investissement prévues à l'Article 19 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut conclure un contrat de gestion des investissements avec un ou plusieurs gestionnaires qui pourra(ont) effectuer des tâches de gestion de certains biens et les fonctions de conseil en investissement sous le contrôle et la responsabilité des administrateurs de la Société.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 19. Politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à mettre en œuvre par la Société, (ii) la stratégie de couverture à utiliser pour les actions, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, en conformité avec le Prospectus publié par la Société et les lois et règlements applicables.

L'objectif de la Société est de fournir aux investisseurs une opportunité d'investir dans une SICAV-SIF dirigée de manière professionnelle, dans le but de réaliser un retour optimal sur le capital investi.

Art. 20. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondateurs de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société qui est administrateur associé, directeur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à ceux de celle-ci, cet administrateur ou fondateur de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'administrateur ou du fondateur de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 21. Indemnisation des administrateurs. Sous réserve des lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, la Société indemniserá tout administrateur, membre, employé, directeur, fondateur de pouvoir ou associé pour toute réclamation en relation avec les opérations de la Société impliquant la personne dans son statut d'administrateur, membre, employé, directeur, fondateur de pouvoir ou associé sauf s'il est établi que l'action de la personne a été du à (i) une action ou une omission substantielle à l'objet ayant donné lieu à la réclamation commise avec négligence, faute volontaire ou fraude, mauvaise foi ou est le résultat d'une violation substantielle du plus récent Prospectus ou des Statuts; (ii) l'attribution abusive d'un bénéfice personnel sous-forme d'argent, de biens ou de services; soit (iii) pour toute réclamation, une conviction raisonnablement justifiée que l'acte ou l'omission était illégal.

Art. 22. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires de la société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la Société à Luxembourg, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 14h00, heure luxembourgeoise.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins dix (10) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée aux actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les actionnaires participant aux assemblées générales soit par vidéoconférence, soit par toute autre forme de communication permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul des quorums et des votes. Les

moyens de communication utilisés doivent cependant permettre aux actionnaires participant à ces assemblées de s'entendre les uns les autres de manière ininterrompue et doivent permettre la participation effective de ces personnes à de telles assemblées.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points,

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Les bulletins de votes qui n'expriment pas un vote favorable ou défavorable à la décision proposée, ou une abstention, sont nuls.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires valablement émises.

Art. 24. Année sociale. La première année sociale de la Société commencera à la date d'incorporation et se terminera 31 décembre 2009. Les années sociales suivantes de la Société commenceront 1^{er} janvier de chaque année et se termineront 31 décembre de la même année.

Art. 25. Distributions. L'assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, l'affectation des résultats et pourra de temps à autre déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour toute action ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement des distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera de temps à autre.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra aux actions émises.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V - Dispositions finales

Art. 26. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un dépositaire remplaçant dans les deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Les administrateurs peuvent révoquer le Dépositaire mais ils ne pourront révoquer le Dépositaire que si un dépositaire remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 27. Dissolution de la société. Sans préjudice des dispositions prévues à l'Article 3 ci-dessus, la Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 29 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart (1/4) du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires détenant un quart (1/4) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers (2/3) respectivement au quart (1/4) du capital minimum, selon le cas.

Art. 28. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 30. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Les termes qui dans les présents Statuts commencent par une majuscule auront la même signification que dans le Prospectus, sauf s'ils sont autrement définis dans les présents Statuts.

Art. 31. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Le capital initial est fixé à trente quatre mille Livres Sterling (GBP 34.000,-) représenté par trente quatre (34) actions sans valeur nominale. Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

Threadneedle Property Investments Ltd, pré qualifiée, souscrit trente quatre (34) actions, résultant en un paiement total de trente quatre mille Livres Sterling (GBP 34.000,-).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire de trente quatre mille Livres Sterling (GBP 34.000,-), a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais qui sera pris en charge par la Société à raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à EUR 7.000.-.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

Membres:

- a) M. Richard Prosser, né le 22 avril 1960 à Cambridge, Royaume-Uni, résidant au West Point Villa, La Route de l'Etacq, St Ouen, Jersey;
- b) M. John Willcock, né le 23 mai 1963 à Swindon, Royaume-Uni, résidant au 21 Gartons Road, The Manor, Middelleaze, Swindon, Wilts SN5 5TR, Royaume-Uni;
- c) M. Prosper van Zanten, né le 23 janvier 1975 à l'Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 37 Buziulaan, 1948 AJ, Beverwijk, Pays-Bas.

II. Est nommé réviseur d'entreprises pour le même terme:

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch, B.P. 1443,
L-1471 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 65477

III. L'adresse de la Société est fixée au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19266. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009063920/242/1092.

(090077237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Eurocomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2009 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts as of December 31st;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009060173/655/16.

Servizi Finanziari Internazionali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.064.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister en deuxième convocation à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 17 juin 2009 à 8.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

SERVIZI FINANZIARI INTERNAZIONALI S.A.

Référence de publication: 2009061664/545/20.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, le jeudi 18 juin 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 28 février 2009.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 28 février 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

La présente convocation et un formulaire de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 28 mai 2009.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur avec certificat doivent avoir déposé leurs certificats pour le 11 juin 2009 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

à Luxembourg:

(Agent Payeur Principal)

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

(Agent Payeur)

BNP Paribas Luxembourg

10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg

A cette occasion, les actionnaires au porteur avec certificat sont invités à demander l'échange de leurs actions au porteur avec certificats en actions au porteur inscrites en compte, ou la conversion de leurs actions au porteur avec certificat en actions nominatives, selon leur choix. Ils sont priés d'en informer le guichet de l'établissement auprès duquel ils ont déposé leurs certificats.

Les propriétaires d'actions nominatives et d'actions au porteur inscrites en compte doivent, pour le 11 juin 2009, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou représentation) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009061402/755/37.

BPER International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.517.

Shareholders are kindly invited to attend the

GENERAL MEETING

of Shareholders of BPER International SICAV (the "Company") which will be held at the Administrative Office of the Company, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on *June 17, 2009* at 11:00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Notice on the ordinary general meeting of 20 May 2009, which was not held on the specified statutory date as the financial statements per December 31, 2008 were not available in due time
2. Hearing and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor of the Company
3. Approval of the audited accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2008
4. Decision on allocation of net profits
5. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008
6. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors
7. Appointment of the Auditor
8. Miscellaneous

NOTES

The resolutions on the agenda of the Meeting do not require any quorum and are passed by majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the custodian bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on June 12, 2009.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against deposit of said share certificates. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. and have to be in the possession of BPER International SICAV c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on June 12, 2009.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof will have been concluded.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009061962/755/34.

Interba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 juin 2009* à 18:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009062679/795/15.

Athena Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063307/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07246. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Roll-O-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.923.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2009063334/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04205. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pack Luxe Expertise - Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8, Zone Industrielle de Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 113.781.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20.05.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009063421/14.

(090074137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Bléi vum Séi, Société Coopérative.

Siège social: L-9696 Winseler, 35, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.344.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063419/10.

(090074002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

D-Space, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.465.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063422/10.

(090074142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Fu Man Lou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4230 Esch-sur-Alzette, 26, rue de Macon.

R.C.S. Luxembourg B 118.365.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063435/10.

(090073837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

CPRN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 253, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.532.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

De Gouveia.

Référence de publication: 2009063436/10.

(090073839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Albastro Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009063451/14.

(090073802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 19.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063453/10.

(090074031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

CST Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063454/10.

(090074037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Management, Gestion, Development - MGD Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 20.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063455/10.

(090074039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Fenyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063456/10.

(090074041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Trishul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009063452/14.

(090073804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Maxima Exell Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063590/10.

(090074383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Scaht Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063591/10.

(090074379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sigma 4 Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009063589/14.

(090074242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Semarra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.777.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063593/10.

(090073872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Ambares, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063597/10.

(090073885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Dolce International (Lux-Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.716.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009063677/12.

(090074224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Future Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 87.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009063678/12.

(090074227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Future Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 87.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009063679/12.

(090074230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

VSS Vertex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.324.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 15 mai 2009 que Monsieur Abdelhkim Chagaar, né le 3 mars 1979 ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg Sàrl avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.
Pour VSS Vertex Luxembourg Sàrl
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009063784/18.

(090074216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Athena II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063306/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07244. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090074494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 27.146.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063308/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07242. - Reçu 48,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090074496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 146.174.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under number B 127.042, represented herein by Mr Stefan Koch, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 22nd April 2009.

The said proxy, after having been initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the "Articles") of a company which she declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of BRICOL TG 15 (LUX) S.à r.l. (hereafter the "Company"), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, "general meeting of partners" means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

The Company GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., prenamed, twelve thousand five hundred shares	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

General meeting of partners

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering himself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at four (4);
- (ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:
 - (a) Mr Stefan Koch, Manager, born in Berlin (Germany) on 15th October 1978, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - (b) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - (c) Mr Iain Macleod, Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 8th August 1955, whose business address is 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);
 - (d) Mr Michael James Heal, Manager, born in Taunton (United Kingdom), on 14th December 1980, whose business address is 100, New bond Street, WIS ISP London, United Kingdom;
- (iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.042, ici dûment représentée par M. Stefan Koch, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, en date du 22 avril 2009.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire e le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les "Statuts") d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRICOL TG 15 (LUX) S.à r.l. (la "Société"), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peu être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

La société GT GLOBAL INVEST (LUX) S.à.r.l., susmentionnée, douze mille cinq cents parts sociales	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale des associés

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:
 - (a) M. Stefan Koch, directeur, né à Berlin (Allemagne), le 15 octobre 1978, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) M. Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchéque) le 25 novembre 197 dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(c) M. Iain Macleod, directeur, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 8 août 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);

(d) M. Michael James Heal, directeur, né à Taunton (Royaume-Uni), le 14 décembre 1980, dont l'adresse professionnelle est située à 100, New Bond Street, Londres W1S 1SP, Royaume-Uni;

(iii) le siège social de la société est fixé à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Koch, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009063430/219/425.

(090073949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2249 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009063527/21.

(090074468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

I.07 Pabeierbiere, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 70.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063395/11.

(090074337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pribinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.957.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063309/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07248. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Promotion DSC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2009

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André vers L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Promotion DSC S.à.r.l.

Meyers Raoul

Référence de publication: 2009063428/14.

(090074405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Alfameo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.385.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009063462/15.

(090073810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Bel-X-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 18, route de Grevenmacher.
R.C.S. Luxembourg B 5.667.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2009063332/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sogeflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 20.142.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063305/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07249. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

"Gardenflora S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 23, Hossenberg.
R.C.S. Luxembourg B 109.350.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2009063335/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04204. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

SBM Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 86.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009063379/15.

(090074279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2009

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André vers L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

MRO S.A.

Meyers Raoul

Référence de publication: 2009063429/14.

(090074402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pic'Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 80, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009063400/15.

(090074273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sicabel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 66.167.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009063406/12.

(090074239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Nova/Paul Investments Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sarl

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009063414/13.

(090074257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

MR & Co Promo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2009

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André vers L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

MR & Co Promo S.à.r.l.

Meyers Raoul

Référence de publication: 2009063427/14.

(090074406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2009

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André vers L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Butgenbach Romain / Meyers Raoul

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2009063431/14.

(090074395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

agracontrol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.
R.C.S. Luxembourg B 138.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009063417/15.

(090074262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

European Opticians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009063415/12.

(090074259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.894.

Dépôt des comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009063389/13.

(090074290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Dépôt des comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009063388/13.

(090074289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

OPT...IN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009063398/15.

(090074270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Spiralstream Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 18.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009063407/12.

(090074243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Stevens, Thomas & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 54.138.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société STEVENS THOMAS ET PARTNERS.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2009063432/14.

(090074373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.313.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit italien IMMOBILIARE MILANESE S.R.L., ayant son siège social à I-26900 Lodi (LO), Italie, Via XX Settembre, 12, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lodi sous le numéro 01263030197,

ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée INVESTCO S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.313 (NIN 2006 2409 704).

II.- Que la société a un capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents Euros (€ 388.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros (€ 3.885.-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 du 16 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1613 du 25 août 2006.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société. Elle déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mai 2009. Relation: ECH/2009/552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009063471/201/52.

(090074150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

M. Com Marc Olinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 11, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 98.944.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Marc OLINGER, gérant de société, demeurant à L-1450 Luxembourg, 30A, Côte d'Eich, ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée M. COM MARC OLINGER S.à r.l., avec siège social à L-2555 Luxembourg, 11, rue de Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.944 (NIN 2004 2401 219).

II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 20 mars 2004.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associé unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mai 2009. Relation: ECH/2009/550. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009063467/201/50.

(090074130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.